



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Économie, l'Emploi,
du Travail et des Solidarités**

APPEL A PROJET REGIONAL 2023 /2025

relatif à la mise en œuvre à la Martinique du contrat d'engagement pour les jeunes en rupture

CEJ- JR

I-Présentation et publics cibles

Le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, et jusqu'à 29 ans révolus s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, qui « *rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation* » (article L.5131-6 du code du travail).

De nombreux facteurs peuvent expliquer la situation de « rupture » d'un certain nombre de jeunes par rapport au service public de l'emploi (SPE) et plus généralement par rapport aux institutions, et témoignent de leur vulnérabilité sociale :

- **L'isolement et la distance aux institutions quelles qu'elles soient (SPE, école, structures sociales, ...).** Les facteurs de cet isolement ou de cette distance aux institutions peuvent être de nature géographique (directement liés à la question de l'accessibilité des structures et solutions d'accompagnement dans un certain nombre de zones rurales). Dans la plupart des cas cependant, un grand nombre d'autres facteurs sont en jeu : défiance vis-à-vis des institutions à la suite d'échecs trop nombreux, évolution dans l'économie informelle, conduites addictives de quelque nature qu'elles soient (substances licites, illicites, addiction sans substance, par exemple jeux d'argent, jeux vidéo, etc.)
- **Un cumul de difficultés :** précarité financière ; précarité dans le logement ; santé fragilisée (certains jeunes ayant pu traverser des situations de grande pauvreté ou de violence familiale) ; charge précoce de famille ; situation de handicap parfois sans qu'aucune démarche de reconnaissance officielle n'ait été engagée ; addictions plus ou moins récentes ; problématique d'illettrisme et d'illectronisme ; absence de diplôme ; peine à se projeter ; absence de réseaux de sociabilité et professionnels et de connaissances des codes professionnels (que l'environnement immédiat ne peut transmettre, la famille ou les proches vivant souvent dans la même situation d'exclusion) ; freins cognitifs et pratiques à la mobilité , etc.

Aussi, le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi.

A la Martinique, le premier appel à projets CEJ -Volet jeunes en rupture a été lancé en avril 2022, permettant d'offrir aux jeunes en grande difficulté un accompagnement global, en amont et pendant le CEJ, assuré conjointement par l'association lauréate et la mission locale, s'appuyant sur une offre locale renforcée et adaptée pour ces jeunes en matière de santé, logement et mobilité.

L'enveloppe de crédits délégués a été de 887 528 euros pour une cible de 288 jeunes bénéficiaires.

Le 10 juillet 2023 la DGEFP a procédé au lancement national de la 2 -ème vague 2023 / 2025 de l'appel à projets CEJ, volet Jeunes en rupture.

Pour la Martinique les crédits alloués de la 2 -ème vague du CEJ-JR 2023 / 2025 sont de 746 851 euros soit :

- 599 400 consacrés à l'accompagnement professionnel ;
- 111 000 euros au titre du logement ;
- 36 451 euros pour la mobilité.

La préfecture de la Martinique et la DEETS responsables du déploiement de la 2 ème vague de l'appel à projets CEJ- volet Jeunes en rupture 2023/2025, demandent aux associations d'insertion professionnelle, sociale et de lutte contre la pauvreté , susceptibles de répondre à cet appel à projets , de se rapprocher des missions locales, de la Martinique (MILCEM, MILSUD, MILNORD), lesquelles peuvent faire partie d'un consortium ou être en partenariat sur les projets en raison de leur expertise sur l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

II- Modalités pratiques

Pour répondre à la 2 -ème vague de l'appel à projets CEJ- volet jeunes en rupture 2023/2025, vous devez remplir le dossier en ligne sur la plateforme démarches simplifiées.

III-Calendar prévisionnel

Ouverture de l'appel à projets CEJ-volet jeunes en rupture :25 juillet 2023

Clôture du dépôt des candidatures : 30 septembre 2023

Réunion du comité régional de sélection des candidats : octobre 2023

Publication des résultats : novembre 2023

Signature des conventions et démarrage des projets : décembre 2023